

SEANCE DU 09 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le neuf du mois de juillet sous la présidence de Mr Bernard Lahondès, Maire, convocation le 29/06/2018.

Sont présents

Mme Leboucher,
Mrs Ben Sanou, Bernard, Brière, Choynet, Launay, Marek,
Massot, Miannay

Absents excuses

Mr Ramassamy Fortuné

Secrétaire de séance

Mr Ben Sanou Mehdi

Ordre du jour

- Adjoint au Maire
- Convention Océane
- Logements locatifs
- Questions diverses

Le compte rendu du 14 mai 2018 est approuvé par les conseillers qui étaient présents, sauf Mr Miannay qui vote contre, car le délai de 90 jours entre deux réunions de conseil était dépassé. Mr Miannay avait déjà évoqué ce sujet lors de la dernière réunion de conseil. Mr le Maire lui avait indiqué qu'il attendait des réponses de la Préfecture de Maine et Loire.

ADJOINT AU MAIRE

Mr Miannay demande à Mr le Maire d'expliquer le rôle d'un adjoint. Mr le Maire explique qu'il aide le Maire, qu'il a des fonctions obligatoires et d'autres attribuées par arrêté du Maire.

Mr Miannay demande à Mr le Maire s'il présente une personne pour ce poste d'adjoint, Mr le Maire lui indique qu'il ne présente personne.

Mr le Maire demande à l'assemblée qui se présente à ce poste, Mr Brière répond qu'il se présente.

Premier tour de scrutin (à bulletin secret)

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 10

A déduire : bulletins litigieux 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue 6

Ont obtenu Mr Brière 9 Voix et 1 blanc

Mr Brière Mickaël ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Mr le Maire lui indique qu'ils devront se rencontrer pour discuter de ce poste.

CONVENTION OCEANE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de renouveler la proposition d'Océane de Restauration pour une durée de 5 ans, à partir de la rentrée scolaire 2018/2019. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention.

Pour information le prix du repas a augmenté de 0.5% (année 2017/2018 2.31 € TTC et année 2018/2019 2.32 € TTC). Mr le Maire informe que les tarifs de la restauration scolaire, pour l'année 2018/2019 ne seront pas augmentés, puisque le conseil municipal n'a pas pu délibérer plus tôt, et que les familles ont déjà reçu les divers documents pour les inscriptions de l'année prochaine.

Il précise qu'il en est de même pour les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2018/2019, qui restent inchangés, à savoir personne non imposable, tarif $\frac{1}{2}$ h 0.90 €, le $\frac{1}{4}$ h 0.50 €, personne imposable tarif $\frac{1}{2}$ h 0.92 € et $\frac{1}{4}$ h 0.52 €.

LOGEMENTS LOCATIFS

Mr le Maire informe les conseillers qu'à la suite de leur demande lors de la dernière réunion, Immobilière Podeliha et Maine et Loire Habitat ont reçu un courrier pour qu'ils demandent à leurs divers locataires de tailler les haies qui empiètent sur le domaine public. En effet, certains locataires ne taillent pas les haies, d'autres les taillent et déposent sauvagement leurs déchets sur la bande en herbée, située derrière ces logements, ou sur la voie publique située devant les locatifs.

Immobilière Podeliha envisage de vendre 4 logements locatifs, situés à Sermaise 49140, 1 et 3 rue de la Joussinière et 2 et 4 rue Baptiste Lasne. Ces logements ont été construits en 1995/1996. Ces logements ont été estimés par les Domaines, à 66 000 € pour un type 3 et à 80 000 € pour un type 4. Le diagnostic de performance énergétique de ces logements, les classe en D (consommation énergétiques) et E (émission de gaz à effet de serre). L'avis du conseil municipal de Sermaise est nécessaire.

Mr le Maire explique qu'il n'est pas d'accord avec cette proposition, car en enlevant des locatifs, on risque de bloquer des rotations de locataires et donc de ne plus approvisionner l'école.

Mme Leboucher explique qu'elle est pour cette proposition, elle permet à certaine famille l'accession à la propriété.

Mr Ben Sanou demande s'il serait possible que la commune achète ces logements pour les louer après.

Mme Leboucher indique que les locataires seront prioritaires pour l'acquisition de ces logements.

Mr Brière demande combien de logements locatifs (bailleur sociaux) existent sur la commune. Il y a 16 logements et 6 sont occupés par des familles avec des enfants en âge d'être scolarisés à l'école de Sermaise.

Mr Marek et Mr Brière indiquent qu'il aurait été préférable de vendre des logements où les familles y résident depuis très longtemps.

Mr Miannay demande une évaluation des taxes foncières si les personnes deviennent propriétaires.

Mr le Maire indique qu'il n'y a plus de réserve foncière sur la commune.

Après discussion, le conseil municipal de Sermaise décide de donner un avis favorable par 7 voix, 2 voix contre et 1 abstention.

L'ensemble des conseillers trouvent inadmissible le manque d'entretien par la Société Immobilière Podeliha du lotissement Les Vieille Vignes. Mr Miannay demande pourquoi la commune n'entretient pas ce lotissement. Mr le Maire répond que ce lotissement n'appartient pas à la commune, c'est la propriété d'Immobilière Podeliha, et que la commune n'intervient pas sur un terrain privé. Mr le Maire précise qu'il a toujours été en contact avec Immobilière Podeliha, pour l'entretien général (espace vert, voirie), pose des candélabres, etc., mais ce dernier tarde à répondre ou à exécuter les travaux demandés.

Mr Choynet demande s'il serait possible lors d'une réunion de conseil de rencontrer des personnes responsables d'Immobilière Podeliha.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Massot fait un compte rendu du dernier conseil d'école. Il indique que l'effectif pour la prochaine rentrée sera d'environ 36 élèves. Durant l'année scolaire 2017/2018, il note une assez bonne participation des parents. Il indique que le matériel est défectueux, qu'il existe un problème de ménage dans l'école, il n'y a pas assez d'heure de dédiée à ce poste. Mr le Maire lui indique qu'il existe toujours un problème de communication entre l'école et la mairie. Il précise aussi qu'il faut respecter le travail des personnes et qu'il serait souhaitable d'apprendre aux enfants de ranger leurs jeux et de respecter les adultes.

Mr Massot indique que Mme la Directrice est en cours d'élaboration d'un contrat « service civique », sur une durée de 10 mois, à raison de 30 heures hebdomadaire, ce qui permettrait d'améliorer le service de la cantine, de la garderie, du temps scolaire et de l'entretien des locaux scolaires.

Mr le Maire précise que la Directrice de l'école lui a indiqué que des familles extérieures ont utilisé l'école de Sermaise comme une garderie, car elles ont scolarisé leurs enfants juste l'année de toute petite section.

Le recyclage du papier a rapporté environ 600 €, Mme la Directrice précise qu'elle attend le versement de la subvention annuelle de la Mairie à la coopérative scolaire.

Mr Brière demande si lors de la prochaine réunion de conseil, une présentation des divers agents serait possible (nombre d'heure hebdomadaire, diverses tâches, organisation, etc..).

Mr Marek demande d'établir les diverses commissions. Mr le Maire lui indique que ceci sera fait ultérieurement.

Mr le Maire donne lecture de la lettre du 26 juin 2018, de la Chambre Régionale des Comptes, sur le défaut d'adoption du budget primitif de l'exercice 2018 de la commune de Sermaise.

Mme Leboucher demande si les prochaines réunions de conseil peuvent être décalées à 18h30.

Mr Miannay demande si lors de la prochaine réunion, le sujet de la commune nouvelle pourra être à l'ordre du jour.

Mme Leboucher demande des explications sur le tarif de la salle des loisirs pour le 31 décembre. Mr le Maire et Mr Brière indiquent que ce prix a été délibéré et voté par les membres du conseil municipal, car cette location entraîne souvent des détériorations multiples et a fait l'objet de sous location, ce qui est illégale.

Mr Marek demande pourquoi les chemins ne sont pas entretenus, il précise qu'il a broyé le chemin du lavoir. Les conseillers trouvent qu'il y a un laisser aller sur la commune. Mr le Maire explique qu'il ne reste qu'un agent technique sur le territoire. Seul Mr le Maire et la secrétaire de mairie gèrent le travail de cet agent, et qu'il n'y aura personne d'autre.

Mme Leboucher explique qu'elle ne comprend pas pourquoi il ne finit pas une tâche commencée.

Mr Marek précise qu'il comprend que l'agent technique ne peut pas être partout : états des lieux de la salle, distribution des tables, bancs, travaux écoles, etc.

Mr Brière demande un entretien du chemin pédestre. Il demande qu'une journée soit dédiée à l'entretien des espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.